

Le Préfet de l'Aisne, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2010;

Sur proposition du Directeur de Cabinet de la préfecture ;

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: La commune d' **AUBENTON** fait partie du Plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée de l'Oise entre Bernot et Logny-les-Aubenton approuvé le 9 juillet 2010 ainsi que de la zone de sismicité faible (zone 2).

La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le Dossier Départemental des Risques Majeurs approuvé,
- le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé du 9 juillet 2010,

Ces documents sont consultables:

- à la préfecture et à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des Territoires,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : http://www.aisne.gouv.fr

Article 2: L'obligation d'information découlant de la nouvelle délimitation des zones de sismicité du territoire français défini par le décret du 22 octobre 2010 est applicable à compter du 1^{er} mai 2011.

Article 3: L'arrêté du 13 septembre 2010 est abrogé.

<u>Article 4</u>: Le Directeur de Cabinet de la préfecture, la Sous-Préfète de Vervins, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 2 1 AVR. 2011 Pour le Préfet et par délégation, Le sous-préfet, Directeur de Cabinet,

Myriath GARCIA



Commune d' AUBENTON

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

. Annexe à l'arrêté préfecto n°		1 AVR. 2011	Mis à jour le		
Situation de la commune a	u regard d'un ou plusie	urs plans de préventi	on de risques naturels	prévisibles [PPRn]	
La commune est situé	e dans le périmètre c	d'un.PPR n		oui X nor	1
approuvé	date 9 juil	llet 2010	aléa i	nondation	
				lasanis valentojumis i araukasan 1997 tervera kikasa dibuma kana	
Les documents de réfe	The state of the s	··· (DDBA)		Consultable sur Interne	
- Dossier Département	ai aes kisques majeu	irs (DDKM)		Consulable 201 Interne	\
Situation de la commune a			technologiques PPF		
La commune est situé	e dans le perimetre a date	ILUn PPR 1	effet	oul nor	1 <u>X</u>
Les documents de réfé					
				Consultable sur Interne	1
Situation de la commun					
en application des articles R	563-4 et R125-23 du code				
La commune est située a	lans une zone de sismic	Forte sité zone 5	Moyenne Modérée zone 4 zone 3	Faible Très f zone 2 X Zone	
		pièces jointes			
Carlographle					
extraits de documents ou de doss	lers permettant la localisation	i des immeubles au regard	des risques pris en compto		
PPR APPROUVES CONINTERNET - SITE : WWW					
- Dossier Département					
Arrêtés portant ou ayan liste actualisée des arrêtés es					